

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 Février 2023

NOMS	Fonctions	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ARDISSON Jean-Claude	Conseiller	X			
BLAIN Bruno	1 ^{er} Adjoint	X			
CORNAND Jean-Jacques	2 ^{ème} Adjoint	X			
DRAMAIX Jean-Guy	Conseiller	X			
DUMAS Chantal	Conseillère		X		Jérôme MILLET
LUCIANO Luc	Conseiller	X			
MARCHAL Laurence	Conseillère	X			
MILLET Jérôme	Conseiller	X			
MORIN Catherine	3 ^{ème} Adjointe	X			
NOUVEL Alain	Conseiller	X			
THIRIOT Christian	Maire	X			

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 18 novembre 2022.
- Délibération sur aide financière pour voyage scolaire.

Informations :

- Dossier expertise TA/Grenoble.
- Réunion cantonale du 25.01.2023.
- Travaux enfouissement des lignes.
- Aménagement communal.
- Fibre optique.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30. Le quorum est atteint. Cependant, dans l'attente de l'arrivée d'un élu retardé, il propose de commencer par les différents points d'informations prévus à l'ordre du jour.

➤ **Dossier expertise TA/Grenoble.**

Monsieur le Maire relate la réunion d'expertise du 11 janvier 2023 en présence de :

- Mr l'Expert judiciaire désigné par le Tribunal administratif de Grenoble,
- Le requérant assisté de son avocate,
- Monsieur le Maire assisté de son avocat et accompagné des 3 Adjointes de la commune,
- Mr l'Expert technique désigné par Groupama.

Le requérant reproche à la commune la qualité du rejet de la station d'épuration « les Jonchiers », (filtres plantés de roseaux et fossé de finition planté de saules, mise en service fin 2017).

Le rejet aurait rendu eutrophe l'eau de son lac collinaire car ce dernier est rempli en partie par le ruisseau dans lequel la station d'épuration (step) se rejette après traitement. Depuis 2018, le lac serait envahi par les algues en été, rendant son usage d'irrigation impossible.

CONCLUSIONS À L'ISSUE DU PREMIER ACCREDIT

D'après les bilans du SATESE (Service d'Assistance Technique à l'exploitation des Stations d'Épuration) sur le fonctionnement de la station d'épuration concernée le rendement est correct et le rejet conforme aux exigences de qualité pour les éléments demandés (demande chimique en oxygène-DCO, demande biologique en oxygène-DBO, matières en suspension et azote Kjeldahl).

Par contre, la station d'épuration concentre les effluents en phosphore et en nitrates, éléments qui sont partie prenante dans le processus d'eutrophisation.

Mr l'Expert judiciaire demande à chacune des parties l'envoi de pièces complémentaires et propose plusieurs investigations (points de prélèvements) répartis sur l'année 2023.

Arrivée de l'élu retardé. Reprise de l'ordre du jour.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 18 novembre 2022.**

Le Procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

➤ **Délibération sur aide financière pour voyage scolaire.**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la demande de soutien financier présentée par une famille résident à Beauvoisin. Il s'agit d'une aide exceptionnelle afin de participer au financement du voyage scolaire d'une semaine auquel est inscrite une de leur enfant, élève de la classe de CM2 à l'Ecole élémentaire de Buis-les Baronnies.

Le coût de ce voyage est de 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Attribue une aide financière à hauteur de 100 € pour le voyage de cet enfant qui sera versée directement à l'Association « Le Sou de l'Ecole de Buis-les-Baronnies ».

➤ **Réunion cantonale du 25.01.2023.**

Monsieur le Maire présente les soutiens aux projets des territoires financés par le Département de la Drôme.

Il s'agit :

De la dotation de solidarité territoriale (DST) pour les communes de moins de 2 000 habitants. L'objectif est d'aider les collectivités à préserver, développer ou mettre en valeur le patrimoine bâti et les espaces publics. Le montant des dépenses éligibles des projets devra être compris entre 3 000 € HT & 100 000 € HT

Des Projets de Cohérence Territoriale (PCT) pour les communes de moins de 25 000 habitants et les EPCI. L'objectif est d'aider les communes à mettre en valeur le patrimoine bâti et espaces publics, et à réaliser les projets ayant un caractère structurant et lisible à l'échelle du bassin de vie.

Les opérations retenues devront être d'un montant égal ou supérieur à 70 000 € HT pour les collectivités non éligibles à la DST et de 100 000 € HT pour les autres.

Le projet d'aménagement communal est éligible au PCT avec un taux nominal de 70% pour notre commune. Il bénéficie également de l'attribution d'aides supplémentaires pouvant émaner, soit de la DDT soit de la Région ou d'autres organismes.

Les dossiers amendes de police bénéficiant également d'aides départementales seront à déposer par les mairies au plus tard pour le 15 juin 2023

➤ **Travaux d'enfouissement des lignes.**

Monsieur le Maire indique que les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques ont débuté à la mi-décembre par le hameau « les granges ». Il confirme que les fourreaux destinés à la fibre optique sont aussi intégrés dans les tranchées. La durée de ces travaux est de l'ordre de 6 mois.

➤ **Aménagement communal.**

Monsieur le Maire fait le point sur l'état d'avancement du projet. Il indique que celui-ci fera l'objet d'une présentation à la Commission « Urbanisme » par notre architecte, Florent PATOIS, le 3 mars prochain.

➤ **Fibre optique.**

Monsieur le Maire relate les interventions en cours sur l'implantation de poteaux électriques ou téléphoniques. Certains seront remplacés (téléphone) ou doublés (électriques) lorsque, selon des calculs réalisés par ENEDIS, ils ne supportent pas le poids de charge.

C'est la société AXIONE, maîtrise d'œuvre pour ADN, qui pilote cette opération.

Cette opération a fait l'objet de conventions signées par les propriétaires, sauf un qui refuse le doublement d'un poteau électrique sur une de ses parcelles. 13 usagers, éligibles à la fibre, dépendent de la signature ou non de la convention. Une réunion de conciliation est prévue avec le propriétaire le 17 février.

➤ **Questions diverses.**

- Protection incendie guinguette

Solutions à envisager : citerne – récupération des eaux de pluies – bouche à incendie. La mise en place d'une bouche à incendie sera proposée au RAO pour étude.

- Planning :

27 mars : Conseil Municipal sur budget 2023.

Mercredi 8 février : Ramassage des encombrants.

Lundi 13 février : Point avec RAO sur convention de passage réseau eau

- Permis de construire : Refus du permis de construire pour la construction du hangar agricole à entrée du village.
- Etat du poteau téléphone en bordure de la route départementale (« Retrache ») :

Sa situation a été signalée à ORANGE puis à AXIONE dès le 9 janvier. Il sera changé dans le cadre des opérations fibres en cours sur la commune.